

DIFFUSION EXTERNE

[stcn.publi@banque-france.fr](mailto:stcn.publi@banque-france.fr)

## Note mensuelle sur le marché des titres négociables à court et moyen terme - Juin 2016

### 1. Éléments clefs

Encours en milliards d'euros	Sur la période :			2008-2016		2008-2016	
	31/05/16	30/06/16	Var.	Min.	Le :	Max.	Le :
<b>NEU CP</b>	264,0	245,0	-19,0	245,0	30/06/16	546,9	27/01/09
Emetteurs bancaires	196,3	186,9	-9,4	186,9	30/06/16	465,9	22/05/09
Emetteurs corporates et publics	64,0	54,3	-9,7	35,2	22/01/10	70,9	15/01/16
Véhicules de titrisation	3,6	3,9	0,2	3,0	10/06/15	42,4	28/02/08
<b>NEU MTN</b>	47,2	46,2	-1,0	46,2	30/06/16	79,5	24/01/14
<b>Total</b>	<b>311,2</b>	<b>291,2</b>	<b>-20,0</b>	<b>291,2</b>	<b>30/06/16</b>	<b>617,9</b>	<b>27/01/09</b>

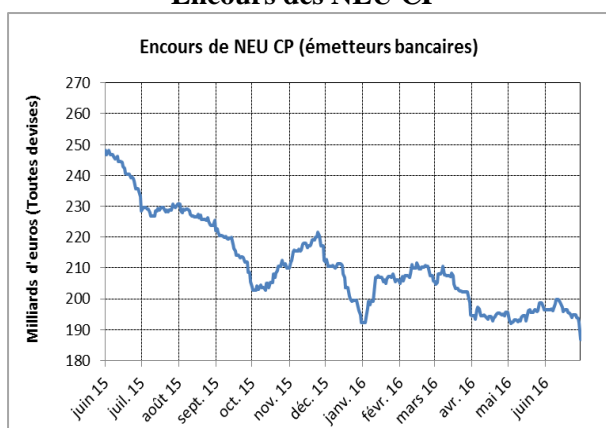
#### Nouveaux émetteurs :

SOFIB (Société Financière de Banque)

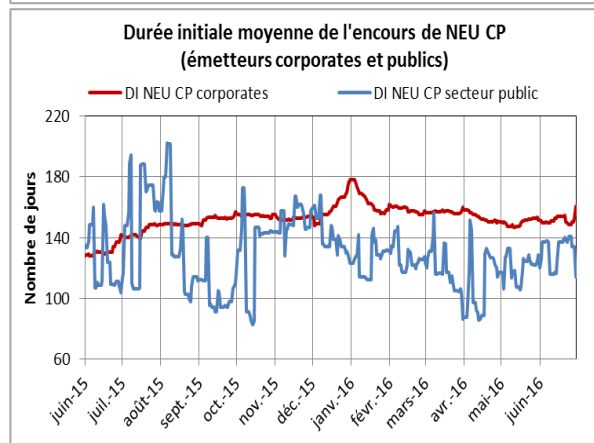
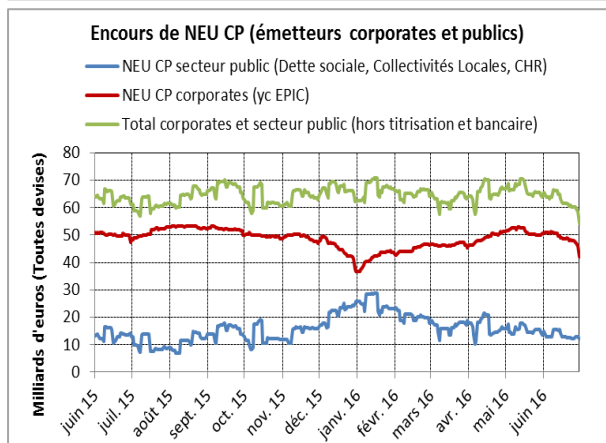
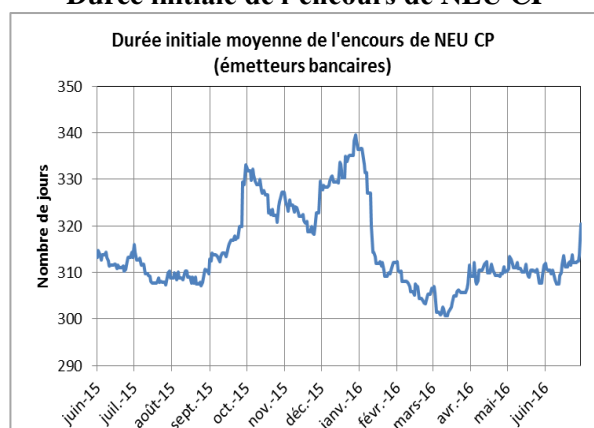
KORIAN

Source : Banque de France - DGSO - DMPM - STCN

#### Encours des NEU CP



#### Durée initiale de l'encours de NEU CP

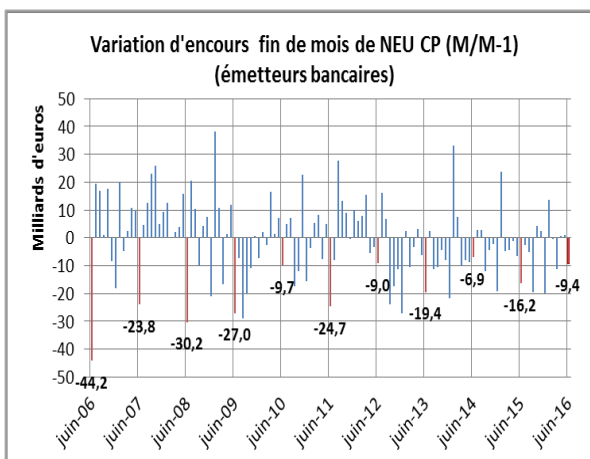


Source : Banque de France - DGSO - DMPM - STCN

## 1.1. Diminution de l'encours de titres négociables à court terme (NEU CP) des émetteurs bancaires, liée notamment à un effet saisonnier de fin de semestre

L'encours des émetteurs bancaires atteint 187,0 Mds fin juin 2016, s'inscrivant en baisse de 4,8% par rapport au mois précédent (-19,8% sur un an).

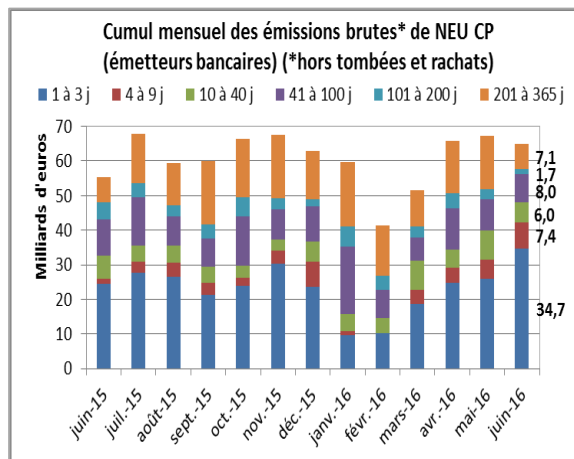
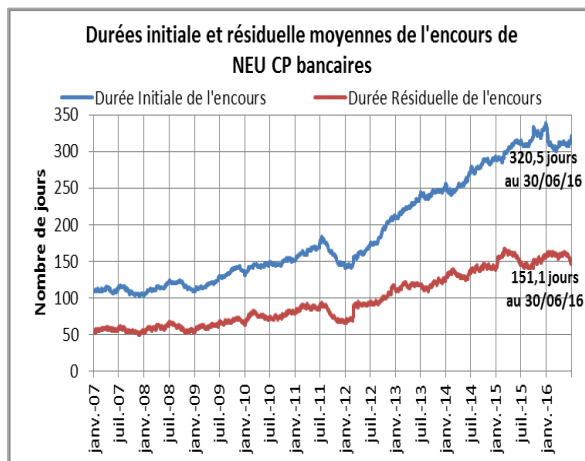
Cette diminution de l'encours tient notamment à un effet saisonnier habituel en fin de semestre, lié au calendrier de trésorerie des émetteurs, et dont l'ampleur reste mesurée au regard des évolutions observées à pareille époque au cours des dix dernières années.



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

S'agissant des maturités moyennes prévalant sur le marché des NEU CP bancaires, les titres vivants constituant l'encours à fin juin 2016 présentent une durée initiale moyenne de 320,5 jours et une durée résiduelle moyenne de 151,1 jours.

S'agissant de la répartition par durée initiale des nouvelles émissions de NEU CP bancaires, les émissions de 1 à 3 jours représentent 53,5% du cumul des émissions brutes en juin 2016 (contre 44,1% il y a un an). La durée moyenne à l'émission des NEU CP bancaires atteint ainsi 58,2 jours en juin 2016.



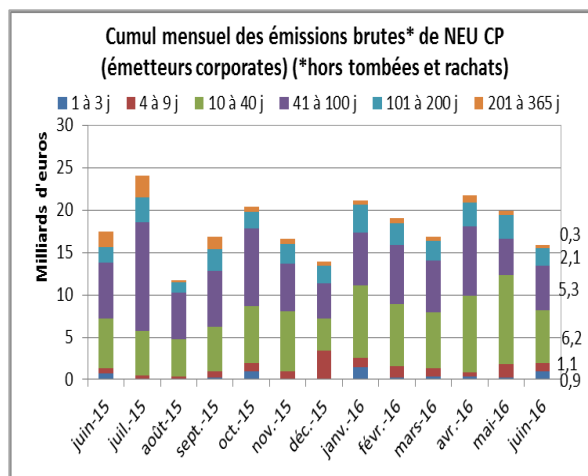
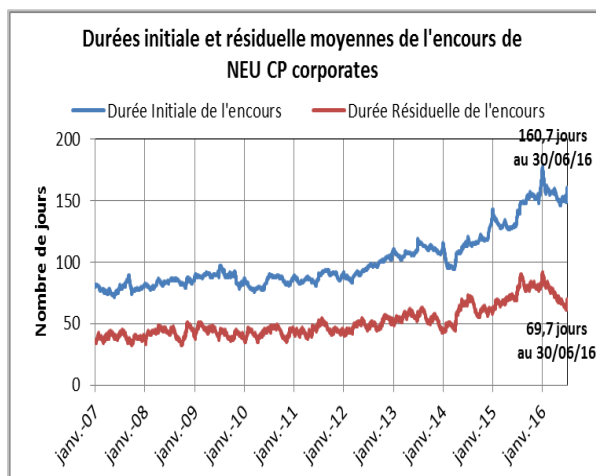
Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

## 1.2. Diminution de l'encours de titres négociables à court terme des émetteurs corporates

L'encours des NEU CP corporates s'élève à 42,0 Mds, soit 17% de l'encours total des NEU CP tous types d'émetteurs considérés. Il s'inscrit en baisse par rapport au mois précédent (-8,6 Mds soit -16,9%) ainsi qu'en termes annuels (-5,3 Mds soit -11,1%).

Sur ce compartiment, les titres vivants constituant l'encours à fin juin 2016 présentent une durée initiale moyenne de 160,7 jours et une durée résiduelle moyenne de 69,7 jours.

La durée initiale moyenne des nouvelles émissions des NEU CP corporates atteint 68 jours en juin 2016, avec 38,8% de titres de 10 à 40 jours et 33,7% de 41 à 100 jours.



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

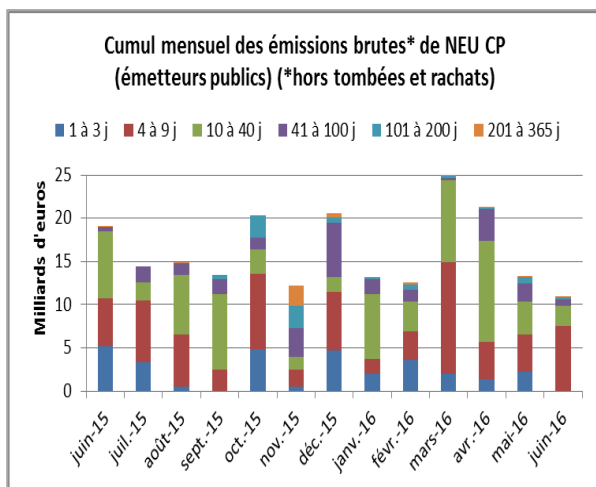
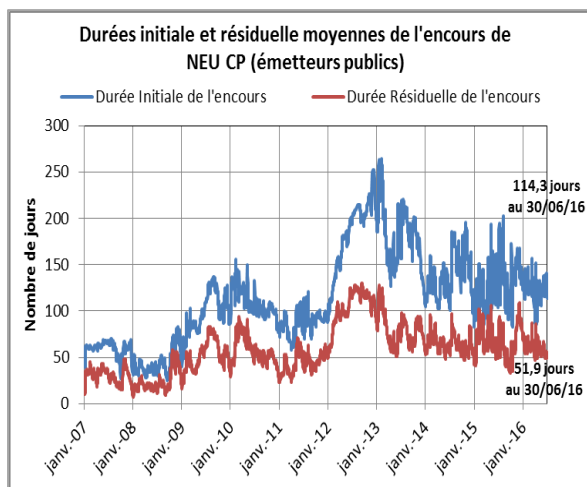
### 1.3. Diminution de l'encours de titres négociables à court terme des émetteurs publics

L'encours des NEU CP des émetteurs publics s'élève à 12,3 Mds, soit 5,0% de l'encours total des NEU CP tous types d'émetteurs considérés.

Cet encours est en baisse par rapport au mois précédent (-1,2 Md soit -8,7%) ainsi qu'en termes annuels (-1,7 Md soit -12,4%).

Sur ce compartiment, les titres vivants constituant l'encours à fin juin 2016 présentent une durée initiale moyenne de 114,3 jours et une durée résiduelle moyenne de 51,9 jours. Les fluctuations de la durée moyenne de l'encours des émetteurs du secteur public sont notamment liées au profil de trésorerie des émetteurs de dette sociale.

Pour les nouvelles émissions de NEU CP des émetteurs publics, la durée initiale moyenne ressort à 18,4 jours en juin 2016, avec 68,9% de titres de 4 à 9 jours, et 21,9% de titres de 10 à 40 jours.



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

## 2. Autres faits marquants

### 2.1. La Société Financière de Banque (SOFIB), nouvel émetteur bancaire

La Société Financière de Banque (SOFIB) dispose d'un programme de titres à court terme plafonné à 1 Milliard d'euros et noté P-2.

La Société Financière de Banque (SOFIB) dispose aussi d'un programme de titres à moyen terme plafonné à 500 millions d'euros et noté Baa2.

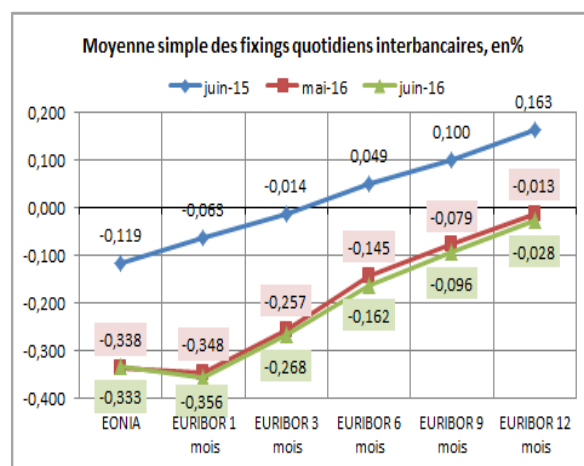
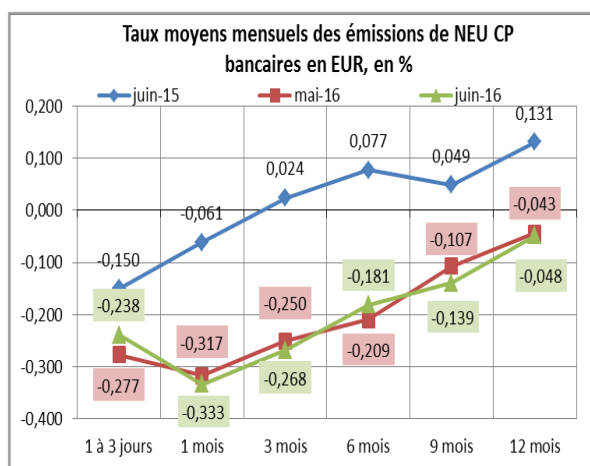
### 2.2. Korian, nouvel émetteur corporate

Korian, entreprise française de gestion de maisons de retraite médicalisées (EHPAD) et de cliniques, leader européen dans le domaine de la prise en charge de la dépendance temporaire et permanente, dispose d'un programme de titres à court terme plafonné à 300 millions d'euros et non noté.

### 2.3. Relative stabilité des taux moyens mensuels des émissions de NEU CP bancaires en EUR

Les taux des émissions de NEU CP bancaires (toutes notations d'émetteurs et tous types de taux considérés) évoluent de -3 bps à +4 bps selon les durées à l'émission, par rapport au mois précédent.

Sur un an, la baisse de ces taux est comprise entre -9 bps et -29 bps selon les durées à l'émission.

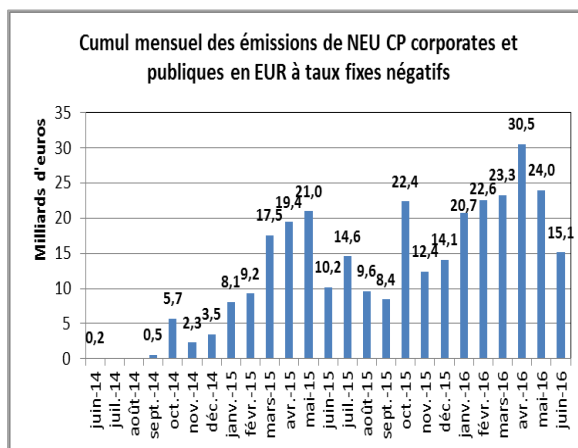
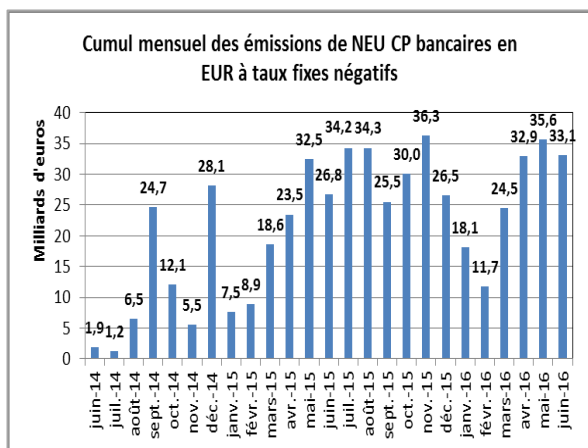


Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

### 2.4. Le cumul mensuel des émissions en EUR à taux fixes négatifs diminue pour l'ensemble des catégories d'émetteurs

En juin 2016, le cumul mensuel des émissions de NEU CP bancaires en EUR à taux fixes négatifs diminue légèrement pour représenter 33,1 Mds (soit 51,1% du total des émissions du mois pour cette catégorie).

Celui des NEU CP corporates et publics en EUR à taux fixes négatifs diminue également par rapport au mois précédent pour atteindre 15,1 Mds (soit 56,6% du total des émissions du mois pour cette catégorie).



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

### 3. Glossaire

**Marché des titres négociables à court et moyen terme** : créé en 1985, ce marché a été réformé au 1<sup>er</sup> juin 2016. Il s'agit d'un marché de titres à court terme (durée inférieure ou égale à un an) et à moyen terme (au-delà d'un an). Il permet une diversification des sources de financement des émetteurs et de placement offertes aux investisseurs, en euro et en devises.

La Banque de France veille au respect par les émetteurs des conditions d'émission telles que définies par l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier et diffuse des informations relatives aux émetteurs et au marché.

Les titres sont admis en garantie des opérations de refinancement de l'Eurosystème sous certaines conditions.

**Titres négociables à court terme (ex. CD+BT+ABBT) (appellation commerciale NEU CP)** : titres dont la durée initiale d'émission se situe entre 1 jour et 1 an. Les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres négociables à court terme.

**Titres négociables à moyen terme (ex. BMTN) (appellation commerciale NEU MTN)** : titres dont la durée initiale d'émission est supérieure à 1 an. Les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres négociables à moyen terme.

**Durée initiale moyenne de l'encours** : moyenne calculée sur l'ensemble du marché (ou pour un groupe d'émetteurs : secteur public, corporates...) et reflétant la maturité initiale moyenne à l'émission des titres vivants (non échus) constituant l'encours à une date donnée.

**Durée résiduelle moyenne de l'encours** : moyenne calculée sur l'ensemble du marché (ou pour un groupe d'émetteurs : secteur public, corporates...) et reflétant la maturité résiduelle moyenne des titres vivants (non échus) constituant l'encours à une date donnée.

**Taux moyens** : les taux indiqués dans cette note concernent l'ensemble du marché et sont des moyennes mensuelles pondérées par les volumes d'émissions, ventilées selon les maturités les plus représentatives, pour des émissions en EUR, tous types de taux (fixe, structuré, variable) et toutes notations considérées.

**Émetteurs bancaires** : établissements de crédit, Caisse des dépôts et consignations.

**Corporates** : émetteurs non financiers, émetteurs financiers non bancaires, et entreprises publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC).

**Secteur public** : entités gestionnaires de la dette sociale (Acos, Cades, Unedic), collectivités locales (régions, départements, communes) et secteur hospitalier (APHP).

**Véhicules de titrisation** : organismes de titrisation, regroupés dans la catégorie « autres émetteurs financiers » mais exclus du regroupement « corporates ».

**Notations** : les données agrégées indiquées dans la note mensuelle sont calculées toutes notations de programmes considérées.